

Édito

La liberté communale

Pour sauver la République !



Violences contre les élus, recentralisation, émeutes, bureaucratie, nationalisation des impôts locaux, incivisme, les attaques se multiplient contre les communes et, ce faisant, menacent la République. L'AMF a lancé un cri d'alarme

lors de son Congrès : notre société, fragmentée, est à un tournant dangereux et il faut réagir !

Et nous avons des solutions. Les maires en sont une partie, car ils sont des praticiens du quotidien. Je l'ai dit à la Première ministre en clôture de notre rassemblement : l'État doit sortir de la matrice recentralisatrice, remplacer la bureaucratie par la démocratie locale, se libérer de la surcharge technocratique et libérer ainsi des milliers de fonctionnaires d'État qui pourront être mis sur le terrain et accompagner communes et intercommunalités.

L'AMF appelle l'Exécutif à adopter une grande loi sur les libertés locales transférant aux collectivités, selon le principe de subsidiarité, toutes les compétences de proximité, un pouvoir d'adaptation de la loi et du règlement aux réalités locales, et les dotant d'une véritable autonomie financière et fiscale. L'État doit aussi améliorer les conditions d'exercice du mandat et témoigner ainsi aux élus sa confiance et sa reconnaissance pour leur dévouement.

La décentralisation n'est pas un aménagement technique. C'est un projet de société. La subsidiarité ne doit plus être dérogatoire dans notre République prétendument décentralisée, et devenir le modèle de notre organisation.

Fort de la confiance que nos adhérents m'ont de nouveau accordée lors de ce 105^e Congrès, je continuerai sans relâche de porter la voix des communes et des maires de France et de défendre cette vision et ce projet, avec les instances d'une AMF plus forte et représentative que jamais et le précieux relais de nos 102 associations départementales. Vive nos communes libres et fortes !

David LISNARD



La Résolution générale du 105^e Congrès

Adoptée à l'unanimité par le Bureau, le 23 novembre dernier, la résolution de l'AMF a appelé à un nouvel acte de décentralisation, au respect de l'autonomie financière et fiscale des collectivités et à des relations de confiance avec l'État.

Un message d'alerte

Les maires et présidents d'intercommunalité refusent de se résigner. « Notre message d'espoir : les communes ne sont pas un problème, elles sont souvent la solution ! » a ainsi lancé André Laignel, premier vice-président délégué de l'AMF, maire d'Issoudun (36), lecteur de la résolution.

Relance de la décentralisation

Ce qu'attendent avant tout les maires, c'est « la nécessaire relance de la décentralisation ». L'AMF a formulé des propositions en ce sens.

Celles-ci « concernent tous les leviers de l'action publique, allant de la révision constitutionnelle au changement de culture administrative, en passant par des changements de la loi ». L'AMF a également appelé « au rétablissement d'une véritable autonomie financière et fiscale ». Les maires veulent notamment « réécrire » le principe de compensation et la définition des ressources propres, en introdui-

sant « des clauses d'indexation » et des « clauses de revoyure ». Ils redemandent une nouvelle fois « l'instauration d'une contribution territoriale universelle » pour plus de justice entre les citoyens devant l'impôt, « un pacte financier sur la durée de la législature » et « un débat dédié au parlement chaque année ».

« L'engagement d'une réforme structurelle des dotations, tant en investissement qu'en fonctionnement » s'avère plus qu'indispensable selon les maires.

Revalorisation de la commune

L'AMF appelle également à une revalorisation de la commune avec notamment une amélioration des conditions d'exercice du mandat. Une relation de confiance entre l'État et les communes doit être rétablie. Tout comme « une vraie déconcentration, corollaire indispensable à la décentralisation, par le renforcement des services départementaux d'accompagnement de projets sous la responsabilité du préfet de département ».

Enfin pour l'AMF, « ce qui manque, c'est une véritable vision et surtout, sa concrétisation dans la loi autant que dans le fonctionnement de l'État ».

Retrouvez l'intégralité de la résolution de l'AMF sur www.amf.asso.fr

Voir l'article de Maire-info du 24 novembre 2023

ELLES ET ILS ONT DIT ...

Décentralisation, fonction publique territoriale, violences contre les élus, intercommunalité, le 105^e Congrès a permis à de nombreux orateurs de s'exprimer.



Elisabeth Borne, Première ministre

« Le projet de loi de finances pour 2024 prévoit une nouvelle hausse de la DGF pour les communes. Comme vous l'avez demandé, nous irons plus loin encore pour vous soutenir. Aussi, je vous annonce que j'ai décidé d'augmenter la dotation globale de fonctionnement des communes de 100 millions d'euros supplémentaire. La hausse atteindra donc 320 millions d'euros l'année prochaine. (...) Nous devons refondre la dotation globale de fonctionnement. Au fil du temps, elle est devenue de plus en plus complexe et de plus en plus incompréhensible pour les communes. Il faut un système juste et clair. »



Gérard Larcher, Président du Sénat

« Nous assistons à une crise des vocations et à de nombreuses démissions de maires. Il est indispensable (...) de reconnaître à sa juste valeur le travail qu'ils réalisent pour leurs concitoyens et pour l'État. (...) La République doit être leur rempart face aux violences et le Sénat va renforcer l'arsenal répressif contre les auteurs. (...) Il faut aussi plus de décentralisation, une vraie part d'autonomie financière (...), et un État territorial fort à leurs côtés. »



David Lisnard, Président de l'AMF

« L'AMF propose une libération des collectivités territoriales contre la recentralisation financière et leur tutellisation. Nous proposons un acte de subsidiarité, de responsabilités et de libertés locales. C'est la seule voie pour retrouver la confiance et la performance de l'action publique. (...) Nous voulons parallèlement un État fort recentré sur ses missions régaliennes qui réorganise ses services déconcentrés en prenant acte de l'échec de l'agenciation et de la régionalisation. »



André Laignel, Premier vice-président délégué de l'AMF

« Aujourd'hui, l'État privilégie la supracommunalité au détriment des communes qu'il semble chercher à affaiblir. Tout doit être désormais signé au niveau intercommunal, des contrats de relance et de transition écologique aux futurs contrats territoriaux sur la construction de logements (...). L'intercommunalité, nous y tenons. Mais elle doit rester un outil de la subsidiarité et de mutualisation au service des communes et de leurs habitants. »



Anne Hidalgo, Maire de Paris

« (...) Quand les maires sont menacés, déconsidérés, la survie démocratique est posée. La violence est incompatible avec les règles de notre République. (...) La mission du maire est aussi fragilisée quand on réduit ses moyens. À quoi sert-il quand il est contraint de couper dans ses budgets, de fermer des services publics, de gérer la pénurie ? Pour honorer le pacte qui les unit aux citoyens, les maires ont besoin de moyens car les inégalités provoquent le chaos et la discorde. »



Murielle Fabre, Secrétaire générale de l'AMF

« Nous rencontrons des difficultés de recrutements. Ce manque d'attractivité n'existait pas il y a quelques années. (...) La fonction publique territoriale (FPT), avec ses 240 métiers et son 1,9 million d'agents, est indispensable pour nos collectivités (...). Il faut remettre l'humain au cœur de nos politiques publiques. C'est le sens que nous voulons donner à la FPT de demain. »



Retrouvez les discours et vidéos du Congrès sur www.amf.asso.fr

Conditions d'exercice du mandat

Le 105^e Congrès a été le point d'orgue du partenariat engagé entre la ministre des collectivités, Dominique Faure, et l'AMF, après la Convention nationale pour la démocratie locale qui a réuni 400 élus pour trouver des solutions améliorant les conditions d'exercice du mandat. Les principaux enseignements de l'enquête du CEVIPOF présentés lors du Congrès ont conforté les propositions de l'AMF issues de son groupe de travail dédié. Ce travail collaboratif dont s'est félicité la ministre fera l'objet d'un projet de loi au 1^{er} semestre 2024, confirmé par la Première ministre, qui a aussi annoncé l'augmentation de la DPEL de 15 millions d'euros. Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024, plusieurs amendements répondant aux propositions de l'AMF ont d'ailleurs été adoptés en ce sens. En effet, les parlementaires se sont également saisis du sujet. Outre les missions réalisées en la matière, le président du Sénat a annoncé le dépôt d'une proposition de loi dans les prochaines semaines. Si l'AMF se réjouit que ses travaux historiques soient portés par le gouvernement et les parlementaires, elle demeure mobilisée afin de s'assurer de la traduction concrète de ses propositions, indispensable à la survie de notre démocratie.

2^e Baromètre Santé Social

À l'occasion du 105^e Congrès, Éric Chenut, président de la Mutualité Française, et David Lisnard, président de l'AMF, ont présenté lors d'une conférence de presse les résultats du Baromètre Santé Social. Cette édition a vocation d'éclairer, de sensibiliser et d'alimenter le débat public sur les thématiques de l'accès aux soins, de la santé environnementale et des actions sociales. Il met en lumière la diminution de l'offre en matière d'accès aux soins, l'aggravation des facteurs de risque liés à la santé environnementale, ou la baisse de l'offre d'accueil dans le domaine de la petite enfance ainsi que les difficultés rencontrées pour la prise en charge des personnes âgées. Face à ces constats, les maires se mobilisent et développent des solutions innovantes, dont certaines sont présentées dans le Baromètre, pour répondre aux mieux aux besoins des citoyens. Voir www.amf.asso.fr / réf. 41960

Territoires Unis

Lors de la séance de clôture du 105^e Congrès, Carole Delga, présidente de Régions de France, François Sauvadet, président de Départements de France, David Lisnard, président de l'AMF, et André Laignel, premier vice-président de l'AMF ont réaffirmé l'unité de Territoires Unis et son engagement en faveur de l'autonomie locale et de la liberté d'action, contre les normes et les injonctions contradictoires imposées par l'État.

Rencontre des élus des Outre-mer



928 maires et présidents d'intercommunalité ultramarins ont participé, le 20 novembre, à cette Rencontre au Palais des Congrès à Issy-les-Moulineaux (92).

Les échanges ont porté sur les défis spécifiques auxquels sont confrontés les territoires ultramarins : aménagement du territoire, vie chère, octroi de mer dont la réforme annoncée par le gouvernement suscite de fortes craintes. Serge Hoareau, président de l'Association des maires du département de La Réunion, a notamment rappelé que l'octroi de mer « est une ressource financière importante pour les communes d'Outre-mer. Elle représente entre 20 et 47 % des budgets des collectivités d'Outre-mer ». Les élus ont également fait remonter leurs difficultés et confronté leurs expériences.

Ils ont appelé le gouvernement à faire preuve de pragmatisme et à les écouter pour mettre en place des politiques adaptées et qui fonctionnent.

En clôture de la Rencontre, le ministre délégué chargé des Outre-mer, Philippe Vigier dit avoir entendu les inquiétudes des élus et a certifié que l'octroi de mer « ne sera pas supprimé » et que « les collectivités ne seront pas la variable d'ajustement de cette réforme ».

Revivez le 105^e Congrès

Couvert par plus de 500 journalistes, le 105^e Congrès de l'AMF a rassemblé plus de 10 000 congressistes qui ont pu assister, pendant ces trois jours, à une quarantaine de forums sur des thèmes au cœur de l'actualité. Revivez ces moments forts sur le site internet de l'AMF où vous pouvez retrouver les vidéos des débats, les interviews exclusives réalisées par maire-info, les vidéos #1Maire1Solution ainsi que les publications du Congrès.

Vous y retrouverez également la résolution générale adoptée, à l'unanimité, par le Bureau de l'AMF renouvelé. Maires de France propose également des comptes rendus complets de l'ensemble de ces débats sur son site internet www.mairesdefrance.com

Retrouvez tous les moments forts du Congrès sur www.amf.asso.fr

ENQUÊTE AMF - CEVIPOF

DES MAIRES ENGAGÉS MAIS EMPÊCHÉS



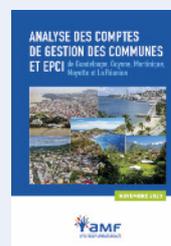
Après l'épreuve de la gestion de la crise COVID, la recherche de sources d'économies face à la surchauffe énergétique de l'automne 2023, les élus font

désormais face à une montée des violences de toutes natures. C'est ce que révèlent les résultats de la 5^e enquête CEVIPOF-AMF, réalisée sous la direction de Martial Foucault, et en partenariat avec le ministère chargé des Collectivités territoriales

et de la Ruralité, auprès de 5 980 maires. Outre les importantes dégradations matérielles causées lors des émeutes de l'été 2023, les élus locaux ont, cette fois-ci, été pris à partie et certains d'entre eux ont subi des violences, parfois spectaculaires. Ces événements fortement médiatisés ont marqué les esprits et montré que la figure d'autorité politique et morale que les élus locaux incarnent est désormais menacée. Les incivilités ou les intimidations *via* les réseaux sociaux touchent désormais toutes les communes. Pourquoi de telles violences ? Le phénomène est-il réversible ? Voir [www.amf.asso.fr/réf. 41957](http://www.amf.asso.fr/réf.41957)

équilibres des budgets ont-ils été maintenus ? Quelles sont les marges de manœuvre restant à disposition des exécutifs locaux pour faire face aux difficultés et maintenir l'offre de service à la population ? Les investissements sont-ils à nouveau la variable d'ajustement ? Voir [www.amf.asso.fr/réf. 41951](http://www.amf.asso.fr/réf.41951)

● ANALYSE DES COMPTES DE GESTION DES COMMUNES ET EPCI DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE MER



Dans un contexte de tensions économiques et de possibles réformes de l'octroi de mer, l'Analyse des comptes de gestion des communes et EPCI de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et

La Réunion, réalisée par l'AMF, confirme la reprise économique entamée en 2021 dans l'ensemble des territoires d'Outre-mer, malgré une nette progression de l'inflation, qui reste toutefois inférieure à celle enregistrée au niveau national. L'analyse aspire également à évaluer le rôle significatif de l'octroi de mer dans les finances des départements d'Outre-mer. Voir [www.amf.asso.fr/réf. 41940](http://www.amf.asso.fr/réf.41940)

GUIDE PRATIQUE LES MAIRES ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



L'AMF a fait de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes la grande cause du mandat municipal 2020-2026. La mobilisation de l'AMF pour lutter contre ces fléaux est

ancienne et son engagement demeure inchangé face à la réalité dramatique des chiffres. Alors que le nombre de ces violences se maintient à un très haut niveau (118 femmes tuées en 2018 comme en 2022), l'AMF propose un guide pratique « Les maires et la lutte contre les violences faites aux femmes ». Il permet de mieux appréhender les différentes formes de violences et de structurer une réponse complète d'accompagnement des victimes. Voir [www.amf.asso.fr/réf. 41926](http://www.amf.asso.fr/réf.41926)

FINANCES

● TERRITOIRES ET FINANCES



Réalisée en partenariat avec la Banque Postale, la dixième édition de Territoires et Finances regroupe huit fiches où, pour chaque strate démographique, les budgets sont analysés à travers quatre principaux thèmes : les dépenses, les recettes, le financement des investissements ainsi que des éléments sur la dette et la trésorerie. Ce numéro met l'accent, comme l'année dernière, sur les dépenses en première ligne face à la crise inflationniste. La Banque Postale a également présenté, toujours en partenariat avec l'AMF, sa publication consacrée à la mesure de l'inflation réellement supportée par les communes.

[www.amf.asso.fr/réf. 41950](http://www.amf.asso.fr/réf.41950) et [www.amf.asso.fr/réf. 41953](http://www.amf.asso.fr/réf.41953)

● CAP SUR LES FINANCES DES COMMUNES ET DES EPCI

Dans le cadre du 105^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, l'AMF a invité l'Observatoire des finances et



de la gestion publiques locales (OFGL) à dresser un bilan des finances des communes et de leur intercommunalité à fiscalité propre pour l'année 2022.

L'analyse aborde différents aspects qui interrogent pour l'avenir : conséquences de l'inflation sur les budgets du bloc communal, caractéristiques du nouveau panier de ressources fiscales qui se met en place, marges d'endettement disponibles en soutien à l'investissement... L'ensemble des points abordés est passé au crible en illustrant à plusieurs reprises les disparités existantes entre collectivités. Voir [www.amf.asso.fr/réf. 41930](http://www.amf.asso.fr/réf.41930)



● ANALYSE FINANCIÈRE DU BLOC COMMUNAL

Face à la poursuite de l'inflation en 2023, cette étude réalisée par l'AMF évalue les premières tendances de l'année 2023 et livre une analyse des perspectives d'évolution des budgets du bloc communal en 2024. Comment les

ZAN : trois nouveaux décrets d'application

Trois nouveaux décrets d'application relatifs, à la « mise en œuvre de la territorialisation des objectifs de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols dans les documents de planification et d'urbanisme », « à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols », et « à la composition et aux modalités de fonctionnement de la commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols » ont été publiés le 27 novembre. Ils ont été élaborés, en parallèle de la loi du 20 juillet 2023, en concertation avec l'AMF, notamment. Ils modifient les décrets du 29 avril 2022 qui avaient fait l'objet d'un recours en annulation de l'AMF devant le Conseil d'État, lequel, par une décision du 4 octobre a partiellement annulé le décret « Nomenclature » sur l'absence de précision des échelles d'observations.

Des clarifications attendues

Ils apportent les clarifications attendues aux décrets du 29 avril 2022, sur le degré d'opposabilité du SRADDET, plus souple : la notice du premier décret précise qu'il « ne prévoit plus la fixation obligatoire d'une cible chiffrée d'artificialisation à l'échelle infrarégionale dans les règles générales du SRADDET ». Cela reste une faculté de la région dès lors que les compétences des

autorités compétentes en matière de SCoT, PLU et cartes communales ne sont pas méconnues notamment de par leur association dans le cadre de la procédure d'évolution du schéma. Sont également prévues la prise en compte des efforts passés, des enjeux de revitalisation des territoires ruraux, des spécificités des communes littorales, de montagne, soumises au recul du trait de côte afin de permettre la recomposition spatiale, et des enjeux de maintien des exploitations agricoles. La déclinaison territoriale doit tenir compte de la garantie communale d'1 hectare prévue par l'article 4 de la loi du 20 juillet.

Le décret relatif au suivi de l'artificialisation des sols précise que la qualification des surfaces est seulement attendue pour l'évaluation du solde d'artificialisation nette des sols (flux) dans le cadre de la fixation et du suivi des objectifs des documents d'urbanisme, en la distinguant clairement de la définition du projet de territoire par l'autorité compétente afin de répondre aux besoins de développement local faite dans ces mêmes documents. Elle précise ensuite les seuils de référence pour l'observation, et clarifie la qualification, comme non artificialisés, des installations de production photovoltaïques (décret à venir) et des parcs et jardins publics.

Emballages : publication du cahier des charges

Après beaucoup de retard, le cahier des charges de la filière emballages a été publié le 10 décembre 2023. Il comprend des dispositions nouvelles, telles que la réalisation d'une étude sur la mise en place d'une consigne régionalisée pour le recyclage des bouteilles plastiques ou un dispositif de pénalités financières pour les acteurs de la collecte sélective dont les performances sont insuffisantes. Il est probable que les éco-organismes ne seront pas agréés dès le 1^{er} janvier 2024. Pour couvrir cette période de vide juridique, les contrats actuels seront prolongés par avenant.

Nouveau modèle de règlement de marché

Le rôle essentiel des marchés au sein de la vie locale a conduit l'AMF, la Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD) et la Fédération nationale des marchés de France à réactualiser le modèle de règlement de marché qui fixe le cadre sur lequel peuvent s'appuyer les commerçants non sédentaires et les municipalités pour faire vivre efficacement leur marché. *Voir sur www.amf.asso.fr / réf. 7518*

MOBILIER

MODALITÉS DE CHANGEMENT D'ÉCO-ORGANISME

À compter du 1^{er} janvier 2024, il y aura 3 éco-organismes dans la filière Mobilier et environ 70 collectivités vont changer d'éco-organisme ; c'est le nouvel éco-organisme qui sera chargé de procéder aux enlèvements dans les déchèteries. Les collectivités vont recevoir prochainement le nouveau contrat-type, mais elles auront rarement la possibilité de le signer avant le 1^{er} janvier 2024. Faute d'un contrat signé, les prestataires des éco-organismes ne pourront pas procéder aux enlèvements. En concertation avec l'AMF, les éco-organismes proposent un modèle d'autorisation pour maintenir la continuité de service. Afin d'organiser les enlèvements avec les opérateurs, ce document est accompagné d'un questionnaire pour déterminer les schémas de collecte et leur évolution à court terme (nombre et contenu des bennes). Ces deux documents doivent être complétés et renvoyés à l'éco-organisme désigné, si possible avant le 31 décembre 2023.

ASSURANCES

UNE MISSION SUR L'ASSURABILITÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les collectivités et leurs groupements rencontrent de plus en plus de difficultés à s'assurer face au désengagement croissant des assureurs depuis la sortie de la crise sanitaire, et qui s'est accéléré ces derniers mois avec les émeutes urbaines touchant l'ensemble du territoire.

En outre, les collectivités doivent également faire face à des résiliations brutales ou à l'explosion des primes et des franchises.

Face à l'ampleur de la situation, le gouvernement a décidé de lancer une mission sur l'assurabilité des collectivités territoriales. Cette mission a été confiée, sur proposition de l'AMF, au maire de Vesoul, Alain Chrétien, et à Jean-Yves Dagès, ancien président de la Fédération nationale Groupama et membre du Cese. Cette mission devrait rendre son rapport d'ici le 31 mars 2024 sur les possibilités d'amélioration du fonctionnement du marché de l'assurance des collectivités territoriales.

Création d'un « fonds territorial climat »

Dans le cadre de l'examen des crédits consacrés à l'écologie et aux mobilités durables, en première lecture, le Sénat et le gouvernement ont laissé entrevoir un début de compromis afin de créer, à « titre expérimental », un nouveau « fonds territorial climat » destiné aux EPCI. Ce fonds leur permettrait de « disposer des moyens de mener leur politique de transition écologique et énergétique ». Par ailleurs, ont déjà été votées, sans l'aval de l'exécutif, des rallonges pour le ferroviaire, les routes et les ponts.

Voir l'article de Maire-info du 5 décembre 2023

23^e édition du SMCL

Co-organisé par l'AMF et Infopro Digital, en parallèle du 105^e Congrès, le 23^e Salon des maires et des collectivités locales (SMCL) a réuni près de 60 000 visiteurs et 1 289 exposants.



Riche en rencontres, débats, annonces, démonstrations et visites officielles, cette édition exceptionnelle par son ampleur, s'est illustrée par une volonté d'accélérer les investissements et les développements des projets de transitions répondant aux enjeux actuels : sobriété énergétique, inflation, adaptation aux réalités extrêmes du dérèglement climatique, modernisation des infrastructures, gestion de crises, attentes de plus grande proximité et efficacité de l'action publique, inclusion et bien vieillir.

Consulter maires.tv, [web tv](https://web.tv) et [plateforme de replay](https://plateforme.de.replay), pour voir ou revoir les trois journées du Salon des Maires

1^{re} édition du Salon des sports

Pour la première fois, le Salon des sports s'est tenu au pavillon 6, inauguré par Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports, et David Lisnard.

11 500 personnes ont visité les 152 exposants. Un peu plus de six mois avant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, ce rendez-vous a rassemblé tous les acteurs publics, privés et associatifs du milieu sportif (collectivités et institutions, associations et clubs sportifs, équipementiers et aménageurs, financeurs, médias, marques et pratiquants).

Le Stand AMF apprécié par les élus

Le stand de l'AMF et des AD, pavillon 4, a permis d'accueillir plus de vingt associations départementales de maires. Des milliers d'élus ont pu ainsi se rassembler et découvrir à cette occasion le stand Maires de France sur lequel sont proposés outre le magazine Maires de France, de nombreuses publications AMF, mais aussi le stand Fonpel, le régime de retraite supplémentaire des élus.

MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 418 | Gratuit

AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Crédits photographiques :

© Ville de Cannes, p. 1 ; © Arnaud Février, Aurélien Faïdy, Victoria Viennet pour l'AMF p. 1, p. 2, p. 3, p. 6.



LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 418
DE DÉCEMBRE 2023

Dossier spécial : synthèse du 105^e Congrès de l'AMF.

Interco et territoires. Fonds européens : les régions guident les communes.

Solutions locales. Urbanisme : appliquer la dématérialisation.

Pratique. Prévention routière : fédérer et mobiliser les acteurs locaux.

Votre mandat. JOP 2024 : les élus s'engagent !



1^{er} financeur du secteur public local,
Sfil accompagne vos transitions, avec ses partenaires
La Banque Postale et la Banque des Territoires.



Prêts long terme
jusqu'à 40 ans
pour servir les
besoins de tous
nos emprunteurs



Prêts sociaux dédiés
aux collectivités
locales pour des
investissements
socialement utiles



Prêts verts pour
accompagner les
collectivités dans
leur transition
écologique



Prêts sociaux pour
permettre aux
hôpitaux publics
d'assurer leurs
missions

Sfil vous souhaite
de bonnes fêtes de fin
d'année et vous donne
rendez-vous en 2024
pour réaliser vos projets.